



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 023 /D/CIMA/CRCA/PDT/2016
PORTANT DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE LA SOCIETE
LA LOYALE ASSURANCE 01 BP 12263 ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 86^{ème} session ordinaire du 12 au 17 décembre 2016 à Libreville (République Gabonaise),

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains, notamment en ses articles 16 et 17 ;

Vu la décision n° 022 /D/CIMA/CRCA/PDT/2016 portant suspension des organes dirigeants et mise sous administration provisoire de la société La Loyale Assurance de Côte d'Ivoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **Adama Guy CAMARA**, cadre supérieur des assurances, est désigné Administrateur provisoire de la société La Loyale Assurances de Côte d'Ivoire.

Article 2 : il est chargé de :

- produire en collaboration avec les dirigeants suspendus au plus tard le 31 mars 2017, un plan de financement à court terme apte à rétablir une situation financière conforme à la réglementation au plus tard le 30 avril 2017 ;
- procéder en collaboration avec les dirigeants suspendus, à la correction des insuffisances relevées par la mission de contrôle sur place au sein de la société ;
- faire un audit des actifs détenus par la société et veiller à leur sauvegarde ;
- poursuivre l'évaluation de l'ensemble du passif, notamment des provisions pour sinistres à payer, en tenant compte des observations du contrôle ;
- produire un plan de réduction des frais généraux ;
- poursuivre le recouvrement des créances et améliorer la trésorerie de la société ;
- procéder au paiement diligent des sinistres, notamment l'apurement des sinistres « bon à payer ».



Article 3 : la présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA et dans un journal d'annonces légales de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Libreville, le 17 DEC. 2016

Pour la Commission,
Le Président




Gnagne BEDI